



# Avenant relatif aux Services E-Invoicing

Ces termes régissent la fourniture de Services E-Invoicing délivrés par Medius au Client, en sa capacité de fournisseur certifié ou conforme aux cadres réglementaires nationaux applicables. Ces termes s'appliquent à tout Client qui souscrit aux Services E-Invoicing et sont incorporés par référence dans le Contrat-cadre d'abonnement et de services Cloud Medius ("Accord") ou dans l'avenant pertinent.

## 1. Définitions

« **Données de Facture** » désigne toutes les données fournies par ou au nom du Client aux Services E-Invoicing.« **Loi Applicable** » désigne toutes les lois, réglementations, recommandations obligatoires et instructions régissant la facturation, la fiscalité, le rapport électronique, l'archivage, la sécurité, les signatures électroniques ou les obligations commerciales générales, à l'exclusion de toute loi, réglementation, recommandation ou instruction applicable au Client ou à l'industrie du Client qui ne sont pas généralement applicables aux prestataires de Services E-Invoicing.

Les termes en majuscules qui ne sont pas définis ici ont la signification donnée dans l'Accord.

## 2. Champ réglementaire et rôles

### 2.1 Contexte réglementaire.

Selon les exigences spécifiques de chaque pays, les Services E-Invoicing peuvent prendre en charge les exigences d'authenticité, d'intégrité, de transmission, de clearance et d'archivage sous différents modèles réglementaires, y compris les contrôles de transaction continu (CTC), le post-audit, Peppol et les régimes de rapport électronique. Les exigences varient selon les juridictions, et il incombe au Client de déterminer ses obligations légales spécifiques dans une juridiction donnée.

### 2.2 Rôle de Medius.

Medius fournit l'infrastructure technique nécessaire pour traiter, transmettre et archiver les données de facturation pour les juridictions et flux convenus. Medius est responsable de l'intégrité technique, de la sécurité et de la disponibilité des Services E-Invoicing, tels qu'indiqués dans l'Accord. Medius n'est pas responsable du traitement des mandats spécifiques aux portails gouvernementaux des pays ou d'agir en tant qu'intermédiaire pour les soumissions obligatoires aux portails, sauf accord explicite contraire. Le Client est responsable de respecter toutes les obligations réglementaires dans ses juridictions. Les problèmes de support liés à la conformité avec des tiers, les services d'intégration de tiers ou les portails gouvernementaux doivent être dirigés par le Client vers le tiers concerné.



### **2.3 Rôle du client.**

Le Client est seul responsable de:

- (a) l'exactitude, l'exhaustivité et la légalité de toutes les Données de facture;
- (b) le traitement fiscal et l'exactitude du contenu des factures;
- (c) la détermination des juridictions, des entités et des flux de transactions applicables qui doivent utiliser les Services de E-invoicing;
- (d) le respect de toutes les obligations de facturation, fiscales, commerciales et réglementaires dans ces juridictions.

Medius n'assume aucune obligation légale du Client en tant qu'émetteur, destinataire ou contribuable.

## **3. Obligations de Medius**

### **3.1 Traitement et transmission**

Medius s'engage à :

- (a) recevoir les Données de Facture via des interfaces convenues et dans un format proposé par Medius ;
- (b) appliquer les validations techniques, les mappages ou les transformations nécessaires pour acheminer les factures ;
- (c) transmettre/recevoir les factures, les Données de Facture et les messages de statut vers/depuis les destinataires ou les systèmes gouvernementaux lorsque cela est techniquement et légalement faisable en fonction du périmètre convenu ; et
- (d) relayer les messages de statut, les réponses et les notifications d'erreurs reçus de ces systèmes.

### **3.2 Intégrité et authenticité**

Medius préservera l'intégrité, l'authenticité et la lisibilité des factures archivées en utilisant des mesures techniques appropriées telles que les hachages cryptographiques, les horodatages, l'accès contrôlé, la journalisation ou des contrôles équivalents conçus pour empêcher toute modification non autorisée.

### **3.3 Archivage**

Lorsque l'archivage est inclus dans le Bon de Commande :

- (a) Medius conservera les factures sous forme électronique archivées pour la période légale de conservation définie par ses Services E-Invoicing, mais pas au-delà de la durée de l'Accord. Le Client reste responsable de respecter toute obligation légale de conservation supplémentaire applicable à son entreprise ; et
- (b) Le Client aura accès pour récupérer les factures archivées et les preuves connexes à des fins d'audit ou d'inspection pendant la période définie à a).



#### **4. Obligations du client**

##### **4.1 Qualité des données**

Le Client doit fournir des Données de Facture complètes, exactes et légales et s'assurer qu'elles sont mises à jour lorsque nécessaire.

##### **4.2 Configuration et identifiants**

Le Client est responsable de :

- (a) configurer ses propres systèmes pour l'intégration avec les Services E-Invoicing conformément aux spécifications de Medius;
- (b) obtenir et maintenir les certificats, identifiants ou identifiants utilisés pour accéder aux plateformes gouvernementales, systèmes de rapport électronique ou réseaux ; et
- (c) garder ces identifiants sécurisés et à jour.

##### **4.3 Gestion des erreurs**

Le Client est responsable de l'examen et de la résolution des erreurs de validation, des rejets ou des échecs de soumission, y compris de faire les corrections ou de réémettre les factures lorsque requis par la Loi Applicable. Medius affichera les erreurs et les informations de statut fournies par les plateformes externes, mais ne déterminera pas les implications légales ou fiscales de ces informations.

##### **4.4 Conformité**

Le Client doit s'assurer que son utilisation des Services E-Invoicing et ses processus de facturation sont conformes à toutes les Lois Applicables, y compris les règles de facturation et fiscales, les obligations comptables et les exigences du droit commercial.

##### **4.5 Coopération**

Le Client doit fournir toute information, accès, décision ou assistance raisonnablement requise pour :

- (a) les audits ou inspections où les données des Services E-Invoicing sont pertinentes ;
- (b) le dépannage ou la résolution des incidents ; et
- (c) la mise en œuvre des changements réglementaires ou des mises à jour des Services E-Invoicing.



## **5. Plateformes gouvernementales et tiers**

### **5.1 Dépendances externes**

Lorsque les Services E-Invoicing dépendent de systèmes externes tels que les plateformes de validation gouvernementales, les passerelles de rapport électronique, les réseaux des autorités fiscales ou les cadres d'interopérabilité, Medius ne contrôle pas la disponibilité, la latence, les règles de traitement ou les décisions de ces systèmes externes et n'est pas responsable de leurs défaillances, rejets ou indisponibilités.

### **5.2 Interopérabilité**

Medius peut modifier les intégrations, les interfaces ou les protocoles selon les besoins pour maintenir l'interopérabilité avec les plateformes ou réseaux gouvernementaux ou pour se conformer aux changements réglementaires. Le Client doit coopérer de manière raisonnable pour mettre en œuvre les changements nécessaires de son côté.

## **6. Modifications de la législation**

### **6.1 Conformité réglementaire**

Medius mettra en œuvre les modifications nécessaires aux Services E-Invoicing afin de se conformer à la Loi Applicable pour les juridictions et le périmètre expressément convenus dans le Bon de commande ou la documentation produit.

### **6.2 Changements importants**

Si une modification de la Loi Applicable augmente de manière significative le coût ou la charge technique pour Medius de fournir les Services E-Invoicing, Medius peut proposer des ajustements raisonnables des frais, du périmètre, des délais ou de la conception technique du service. Les parties négocieront de bonne foi ces éventuels ajustements. Si les parties ne parviennent pas à un accord sur une proposition d'ajustement dans les trente (30) jours suivant la proposition de Medius, l'ajustement prendra effet automatiquement à moins que le Client ne mette fin aux Services E-Invoicing avant l'expiration de la période de trente (30) jours.

## **7. Indemnité du client**

Le Client indemnisera et tiendra Medius à l'écart de toute réclamation, amende, pénalité ou dommage (y compris les frais juridiques raisonnables) découlant de ou liés à : (a) des Données de Facture illégales ou incorrectes fournies par le Client ; (b) une utilisation abusive des Services E-Invoicing par le Client ; ou (c) une violation par le Client de la Loi Applicable en lien avec les Services E-Invoicing.

## **8. Mises à jour de cet avenant**

Medius peut mettre à jour cet Avenant aux Services E-Invoicing pour des raisons réglementaires, opérationnelles ou de sécurité. Medius notifiera le Client de l'Avenant mis à jour. Le Client disposera de vingt (20) jours à compter de la notification pour s'y opposer par écrit. Si le Client ne s'y oppose pas pendant cette période, l'Avenant mis à jour sera considéré comme accepté et s'appliquera à l'avenir. Si le Client s'y oppose avant la fin de cette période, les parties devront négocier de bonne foi les mises à jour. Si les parties n'atteignent pas un accord sur un ajustement proposé dans les quinze (15) jours ouvrables suivant l'objection du Client, les mises à jour prendront effet

Avenant relatif aux Services E-Invoicing , 16 Décembre 2025.



automatiquement, sauf si le Client met fin aux Services E-Invoicing par écrit avant l'expiration de la période de quinze (15) jours ouvrables.